INSCRIPTION EN PRÉSENTIEL 2025-2026
en BUT ou LICENCE PROFESSIONNELLE

Réservé administration	**NOM :** .... **PRÉNOM :**..... **FORMATION :** ..... **Parcours (si inscription en BUT 2e ou 3e année) :** .....
Pièces fournies	**Ce document est à compléter, à signer et à apporter le jour de votre inscription**

OUI	NON	**Pièces à remettre au pôle scolarité pour une 1re INSCRIPTION à l'IUT de Nîmes**

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'**Identité ou justificatif d'identité (France Identité) à usage exclusif inscription**/Passeport en cours de validité (ORIGINAL + COPIE)
- Titre de séjour ou récépissé de demande (en cours de validité) si vous êtes extracommunautaire
- Attestation nominative **CVEC** 2025-2026
- 1 **photo** d'identité récente à agrafer directement sur le dossier
- Attestation **d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire ou attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- La Journée Défense Citoyenneté si vous êtes Français(e) de - 26 ans (à défaut attestation recensement /exemption)
- Le **relevé de notes** officiel du baccalauréat portant le n° INE (ORIGINAL + 1 COPIE)
- Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou **relevés de notes** obtenus depuis le bac (copies)
- Attestation de réussite ou **diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle** (ORIGINAL +1 COPIE)
- Si vous êtes étudiant(e) **international(e),** le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée si le document n'est pas rédigé en français) + l'attestation de réussite ou le diplôme bac + 2 pour une inscription en licence professionnelle (ORIGINAUX + COPIES)
- En cas de paiement demandé se munir d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI	NON	**Pièces à remettre au pôle scolarité pour une RÉINSCRIPTION si vous étiez étudiant(e) à l'IUT de Nîmes en 2024-2025**

- Dossier d'inscription (à télécharger) complété et signé
- Carte Nationale d'**Identité**/Passeport/Titre de séjour (en cours de validité) (ORIGINAL + COPIE)
- 1 **photo** d'identité récente à agrafer directement sur le dossier
- Attestation nominative **CVEC** 2025-2026
- Attestation **d'assurance scolaire/extra-scolaire/universitaire 2025-2026 ou attestation responsabilité civile** en cours de validité mentionnant obligatoirement votre nom
- Votre carte d'étudiant 2024-2025 pour actualisation
- En cas de paiement demandé munissez-vous d'une **Carte bancaire Visa ou MasterCard**
- Formulaire (à télécharger) « Déclaration sur l'honneur »

OUI	NON	**Pièces complémentaires SELON VOTRE SITUATION**

- Si vous êtes mineur(e)à la date d'inscription « Autorisation d'inscription » (formulaire à télécharger)
- Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM votre carte d'étudiant 2024-2025
- Si vous êtes **boursier(e),** la notification conditionnelle ou définitive de bourse CROUS 2025-2026
- Si vous êtes admis(e) via **Parcoursup**, la notification Parcoursup
- Si vous êtes admis(e) via **eCandidat**, la décision d'admission
- Si vous êtes admis(e) par **transfert entre IUT** vos résultats dans votre IUT d'origine
- Si vous vous inscrivez par apprentissage, le certificat d'engagement du CFA (à défaut le contrat d'apprentissage visé du CFA)
- Si vous êtes **pupille** (Nation/République), le justificatif ((ORIGINAL + COPIE))

Les formulaires à télécharger sont sur la page https://iut-nimes.edu.umontpellier.fr/candidatures-et-inscriptions/inscriptions/

Pour toute question : iutn-inscription@umontpellier.fr

Dossier contrôlé par le pôle scolarité …….. **Signature de l'étudiant(e) :**

INCOMPLET le : …….. COMPLET le ……..

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.
Attention : tous les originaux pourraient vous être demandés ultérieurement.
Art. D.612-4 du Code de l'Éducation. Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.